

2007/8567 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LYON -ARCHIVES MUNICIPALES-, L'ASSOCIATION ILLUSTRATEURS ET PHOTOGRAPHES ET LA SOCIETE MEMO ARTS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION «IMAGINONS...UNE MEMOIRE SANS PAPIER » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Depuis quelques années, le rythme du progrès technologique et par conséquent de la production de documents numériques, collective ou individuelle, privée ou publique, est tel que tous les domaines politiques, économiques ou culturels subissent des transformations structurelles et mentales profondes. Ces transformations touchent aussi les domaines de la préservation et de la diffusion de la mémoire.

Les Archives municipales de Lyon qui ont pour mission de collecter, conserver et communiquer les documents produits par les services municipaux, quel qu'en soit le support, considèrent la conservation et l'accessibilité aux documents, en tant que production numérique ou issue de numérisations d'originaux, un enjeu prioritaire tant sur le plan de la conservation que sur celui de la diffusion. D'où le projet de salle de lecture virtuelle.

Outre le défi considérable à venir du stockage, de la conservation et de la gestion de ces vastes quantités de données, les nouvelles technologies, comme toutes les grandes innovations de l'histoire de l'humanité, depuis la naissance de l'écriture, suscitent des interrogations pour ne pas dire des inquiétudes.

L'Association « Illustrateurs et Photographes » a proposé à la Ville de Lyon d'aborder ces interrogations dans le cadre d'une exposition « *Imaginons...une mémoire sans papier !* », du 1^{er} avril au 26 juillet 2008, organisée aux AML et au Centre mémoire et société de Villeurbanne. Des artistes contemporains, membres de l'Association « Illustrateurs et Photographes », exprimeront leur vision de la relation entre notre mémoire et le numérique, à travers des œuvres basées sur des procédés et matériaux novateurs. L'exposition, ancrée dans le passé, le présent et le futur de l'humanité, évoquera aussi bien les archives publiques que celles des particuliers comme la carte à puce Sim, le Palm-pilot ou les photographies familiales, mélangeant aussi bien l'onirique que le réel et l'extraordinaire.

« Illustrateurs & Photographes » est une association loi 1901. Elle existe depuis 1996 et compte aujourd'hui plus de 140 illustrateurs et photographes, tous professionnels des Régions Rhône-Alpes et Auvergne. Ce regroupement s'est fait pour la promotion des métiers et aussi pour le partage des idées dans le cadre de publications ou expositions souvent ancrées dans

l'actualité sociale ou l'humanitaire comme *Différence Tolérance et Patrimoine H2O*.

Dans la perspective de conserver la mémoire de la préparation de l'exposition, exploitable dans un cadre pédagogique et culturel, la société Mémo-Arts s'est associée à l'Association « Illustrateurs et Photographes » dans ce projet.

Depuis 25 ans, la société Mémo-Arts s'intéresse à l'image, à la vidéo et maintenant au numérique et ses nombreuses applications pour compiler, explorer, interroger et donner vie aux mémoires individuelles, familiales ou collectives sur des supports audiovisuels et multimédias, ce qui en fait un partenaire légitime de l'exposition.

Elle accompagnera toute la préparation de l'exposition pour en constituer, en image, sa mémoire, du concept au montage : collecte d'images filmées au cours des visites d'artistes aux Archives pour s'imprégner d'un lieu de mémoire, interviews semi-dirigées des artistes dans leur environnement de création, captation de moments collectifs : réunions, restitutions des projets, de débats autour du concept de l'exposition, collecte d'images sur le processus de création de certaines œuvres, interventions filmées d'experts des domaines concernés, conservateurs, chercheurs, montage de l'exposition.

La convention détermine les conditions de production et d'exploitation de l'exposition pendant la durée de la préparation et après l'installation de l'exposition. Elle détermine aussi les conditions de production et d'exploitation de la réalisation, dont le producteur réalisateur cède les droits à la Ville de Lyon pour l'utilisation pendant l'exposition et après.»

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er} et 2^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Illustrateurs et Photographes » et la Société Mémo-Arts, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN